

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 16 juillet 2021

Publication des analyses des mesures d'exposition du public aux ondes électromagnétiques réalisées en 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie trois études portant sur environ 4 700 mesures d'exposition du public aux ondes réalisées en 2020 : la première analyse les mesures demandées par les collectivités et les particuliers, la deuxième présente les mesures faites devant les mairies de plus de 1 000 agglomérations, et la troisième traite des seuls niveaux les plus élevés (au-dessus de 6 V/m), dits « atypiques », et des actions mises en œuvre pour les réduire.

Au travers de l'ANFR, l'Etat offre aux particuliers et aux collectivités la possibilité de faire mesurer gratuitement l'exposition aux ondes électromagnétiques, aussi bien dans leur lieu d'habitation que dans des lieux accessibles au public. En 2020, des mesures ont ainsi été faites en 2 735 lieux. D'autres campagnes, comme celle portant sur plus de 1 000 places de mairies réalisée à l'initiative de l'Etat, ont porté le nombre total de mesures d'exposition réalisées en 2020 à près de 4 700.

1/ L'analyse des niveaux mesurés en 2020 suite aux sollicitations des particuliers, collectivités et associations agréées (1^{ère} étude) montre qu'ils restent globalement faibles au regard des valeurs limites d'exposition à ne pas dépasser, comprises entre 28 et 87 V/m selon les fréquences utilisées : la moyenne des niveaux relevés s'élève à 0,85 V/m et le niveau moyen médian est de 0,37 V/m, c'est-à-dire que la moitié des résultats obtenus sont inférieurs à cette valeur. Par ailleurs, une très grande majorité (76 %) des niveaux d'exposition restent inférieurs à 1 V/m.

Une légère hausse des niveaux est néanmoins constatée par rapport aux années passées, plus particulièrement pour les valeurs les plus élevées. L'incidence sur la moyenne globale des niveaux mesurés reste toutefois limitée, celle-ci ayant très peu augmenté depuis 2014 : + 0,17 V/m.

Les résultats apparaissent plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural, et plus élevés en extérieur qu'en intérieur. Dans près de 60 % des cas, la téléphonie mobile constitue la principale source d'exposition. En milieu rural, cette tendance est toutefois moins marquée (31 % des cas), le niveau d'exposition se révélant dans plus du tiers des cas trop faible pour qu'il soit possible d'isoler une source significative.

2/ L'étude réalisée sur plus de 1 000 places de mairies en 2020 vient compléter deux études similaires réalisées en 2014 et 2017 aux mêmes emplacements. Pour rappel, ces villes avaient été choisies lors de la première campagne pour leur représentativité de la population française. Le renouvellement des campagnes à intervalles de trois ans permet d'apporter des éléments d'analyse sur l'évolution de l'exposition aux ondes depuis 2014. L'augmentation

de l'exposition moyenne entre 2014 et 2017 était faible, passant de 0,38 V/m à 0,46 V/m. La nouvelle étude montre que l'augmentation de l'exposition moyenne entre 2017 et 2020 est également faible, passant de 0,46 V/m à 0,54 V/m. Ces augmentations modérées sont surtout constatées en milieu urbain, où les déploiements des technologies ont été plus soutenus. Parmi les technologies de la téléphonie mobile, l'exposition liée à la 2G et à la 3G reste assez stable, tandis que celle générée par la 4G augmente modérément.

3/ Les points atypiques sont des lieux dans lesquels les niveaux d'exposition du public aux ondes électromagnétiques dépassent substantiellement les niveaux généralement observés à l'échelle nationale. Comme les années précédentes, ces points ont été identifiés à la fois en extérieur et en intérieur et majoritairement dans des zones denses urbaines. Pour les 51 points de 2020, leurs niveaux sont compris entre 6 et 40,9 V/m, avec une moyenne de 8,7 V/m. Plus de 41 % des niveaux relevés sont compris entre 6 et 7 V/m.

L'ANFR a mis en place depuis 2017 un suivi des actions mises en œuvre pour réduire l'exposition en ces points d'attention. Au 31 décembre 2020, 73 % des points atypiques recensés en 2017 ont été résorbés, 61 % pour les points de 2018 et 34 % pour ceux de 2019. Parmi les points identifiés en 2020, 8 % ont été résorbés, mais la majorité des actions de résorption est toujours en cours en 2021, compte tenu notamment de la situation sanitaire qui a retardé les travaux. Par ailleurs, la complexité de plus en plus importante des solutions à mettre en œuvre pour passer sous la barre des 6 V/m peut nécessiter des délais de résorption plus longs.

L'ensemble des mesures réalisées dans le cadre de ces études sont disponibles sur le site de Cartoradio : www.cartoradio.fr.

Pour plus d'information :

- [Rapport de mesures 2020](#)
- [L'étude complète de la campagne 2020 sur les places de mairies](#)
- [Les études 2014 et 2017 sur les places de mairies](#)
- [Rapport sur les points atypiques recensés en 2020](#)
- [La brochure sur le dispositif national de surveillance de l'exposition du public aux ondes](#)

Contact presse ANFR :

presse@anfr.fr – 06 80 59 00 51